

THESE DE DOCTORAT

NANTES UNIVERSITE

ECOLE DOCTORALE N° 639

Droit et Science politique - Pays de Loire

Spécialité : *Droit privé et Sciences criminelles*

Godé Lionel EWAMBIL FOIDIEN

**Les marchés publics au Cameroun à l'aune du droit de propriété
intellectuelle de l'OAPI**

Thèse présentée et soutenue à Nantes, le 18 décembre 2025

Unité de recherche : Institut de Recherche en Droit privé

Rapporteurs avant soutenance :

Grégoire JIOGUE Professeur, Université de Yaoundé II
Sylvain CHATRY Maître de conférences, Université de Perpignan

Composition du Jury :

Président :	Charles-Édouard BUCHER	Professeur, Nantes Université
Examinateurs :	Audrey LEBOIS Joseph FOMETEU Grégoire JIOGUE Sylvain CHATRY Gil DESMOULINS	Maître de conférences, Nantes Université Professeur, Université de Ngaoundéré Professeur, Université de Yaoundé II Maître de conférences, Université de Perpignan Professeur, Université de Rennes
Co. Dir. de thèse :	Audrey LEBOIS Joseph FOMETEU	Maître de conférences, Nantes Université Professeur, Université de Ngaoundéré

Titre : Les marchés publics au Cameroun à l'aune du droit de propriété intellectuelle de l'OAPI.

Mots clés : Marchés publics, propriété intellectuelle, OAPI.

Résumé : La propriété intellectuelle intéresse tout et tout le monde, à des degrés différents. Elle concerne aussi bien les personnes publiques que privées. On ne peut pas nier la spécificité de la personne publique qui dispose, dans l'exercice de ses missions, de prérogatives exorbitantes du droit commun. Le Cameroun, membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, utilise ainsi des moyens privilégiés pour acquérir les droits de la propriété intellectuelle. Parmi ces moyens, les marchés publics occupent une place particulière. Au premier plan, les marchés publics de prestations intellectuelles cristallisent la rencontre entre ces deux branches du droit, invitant à dépasser la summa division droit privé/droit public. Pour autant, ces marchés sont bien loin d'expliciter les règles de la propriété intellectuelle dans les marchés publics au Cameroun au regard de la grande diversité du droit OAPI.

Ce manque de lisibilité est alors susceptible de générer un contentieux inédit devant les juridictions camerounaises. L'objet de notre étude est un essai de systématisation qui stipule que malgré ce manque de lisibilité qu'il y a, il est possible de systématiser les règles de propriété intellectuelle en matière des marchés publics. Cette systématisation, pour être complète, nous invite à une approche bicéphale afin d'englober toute la matière de la propriété intellectuelle appliquée aux marchés publics. La systématisation du droit substantiel, d'abord, qui définit les droits et obligations des parties aux contrats de marchés publics lors de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle dans les marchés publics. La systématisation du droit processuel, ensuite, qui garantit l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le contentieux des marchés publics.

Title: Public procurement in Cameroon in the light of OAPI's intellectual property law.

Keywords: Publics procurement, intellectual property, OAPI

Abstract: Intellectual property is a subject for everyone and everything, to varying degrees. It affects both public and private entities. One cannot deny the specificity of the public entity, which in the exercise of its missions, possesses prerogatives that go beyond common law. Cameroon, as a member of the African Intellectual Property Organization, thus uses privileged means to acquire intellectual property rights. Among these means, public procurement occupies a special place. At the forefront, public procurement of intellectual services crystallizes the intersection between these two branches of law, calling for a move beyond private/public law divide. However, these contracts fall far short of clarifying the rules governing intellectual property in public procurement in Cameroon, given the diversity of OAPI law. This lack of clarity is likely to generate unprecedented litigation before the Cameroonian courts. The purpose of our study is an attempt at systematization, which stipulates that despite this lack of clarity, it is possible to systematize the rules of intellectual property in public procurement. This systematization, to be complete, invites us to a two-headed approach in order to encompass all the subject of intellectual property applied to public procurement. The systematization of substantive law, first, which defines the rights and obligations of the parties to public procurement contracts during the acquisition of intellectual property rights in public procurement. The systematization of procedural law, then, guarantees the exercise of intellectual property rights in public procurement.